



**FAVORISER L'EXPRESSION
DES LIBERTES INDIVIDUELLES
AU SEIN D'UNE VIE EN COLLECTIVITE**

Avis rendu en séance le 7 décembre 2015



La synthèse de l'avis du Collège de Réflexion Ethique

Au terme des débats relatifs à l'expression des libertés individuelles au sein d'une vie collective, le Collège de réflexion éthique précise les éléments suivants :

- Pour évoluer sereinement et durablement au sein d'un groupe, toute personne a besoin d'un équilibre entre le temps passé avec les autres et des temps de respiration, en retrait.
- La vie en groupe et la rencontre de l'Autre peuvent générer des tensions qu'il faut nécessairement repérer et traiter en faisant référence à la justice et l'équité.
- La vie en groupe peut être ressentie comme une opportunité ou comme une contrainte subie. Il est donc important de pouvoir identifier l'état d'esprit de la personne accompagnée au regard de ces deux possibilités, lors de son arrivée au sein du groupe puis tout au long de sa vie.
- L'importance de la vie en groupe, la richesse des interactions que cela comporte mais aussi la notion d'intérêt général doivent être valorisées.
- Les libertés individuelles peuvent s'exprimer au sein d'un groupe grâce aux règles qui le régissent. Les contraintes peuvent donc être considérées comme étant constructives si elles sont légitimes, expliquées et comprises. Elles peuvent être admises et intégrées grâce à la capacité des personnes accompagnées à s'intéresser au groupe ou au collectif plus qu'à l'individu isolé
- Chaque individu peut s'épanouir au sein d'un groupe, s'il en connaît et comprend les codes. Il peut alors lui-même être reconnu comme personne singulière et infléchir les habitudes de vie et d'organisation, dans une dynamique permanente de remise en question, favorisée par les professionnels et les proches.
- Les professionnels et les proches doivent veiller à ce que la vie en groupe ne porte jamais atteinte à la singularité et à l'intégrité de chacun. Ils doivent éviter l'uniformisation de l'accompagnement.



Collège de Réflexion Ethique

Présentation de la problématique

« Si la vie en collectivité génère des contraintes diverses (rythme de vie, hygiène, sécurité, horaires etc.), chaque personne doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement individualisé qui contribue au développement, au maintien ou au rétablissement de son autonomie. »

ANESM – « Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement »

Dans les premiers mots de présentation de sa recommandation sur la vie en collectivité, l'Anesm semble d'emblée mettre en opposition la vie en groupe d'une part et le respect des droits et libertés de chacun d'autre part. L'Agence évoque même le mot de « concilier » comme s'il devait être trouvé **un équilibre au paradoxe** entre le collectif et l'individuel.

Cette opposition semblerait signifier que **le collectif** n'est pas la somme de tous les individus qui le composent. Mais comment le définir alors ?

Il est établi (dans de nombreuses références philosophiques ou psychosociales) que l'individu se construit à travers le regard de l'autre et qu'il a donc besoin de cet échange réciproque pour évoluer et se connaître. Est-il pour autant si facile et si évident de vivre en groupe ? Cela ne force-t-il pas notre nature ? Cela ne contraint-il pas la liberté de chacun ?

La vie collective est régie par de nombreuses **contraintes** (de sécurité notamment) et de nombreuses **règles**, traduites dans les établissements et services médico-sociaux au travers du règlement de fonctionnement et du contrat de séjour. Ces règles collectives peuvent-elles et doivent-elles pour autant limiter les libertés individuelles ?

Est-il possible à l'inverse d'envisager de laisser chaque individu en totale **autonomie** au sein du groupe alors que cette notion d'autonomie semble répondre à une logique particulièrement individuelle ?

La vie en groupe semble inévitablement faire émerger des désaccords et des tensions. Ce phénomène est lié aux différences et aux similitudes entre Soi et l'Autre. Qu'en est-il alors de la capacité d'une personne accueillie dans un établissement de l'association à se situer par rapport à l'Autre, considéré semblable puisqu'appartenant au même groupe et en même temps différent ? La question se pose aussi pour les professionnels et les proches. Comment aborder la question de l'**identité** ?

Si les notions de groupe et des individus (avec leurs droits et leurs libertés) s'opposent, quelles seraient alors les clés permettant de trouver un équilibre entre elles ? Doit-on faire appel à **la tolérance, la communication et la justice (ou d'autres repères...)** pour y répondre ? Si oui, de quelle(s) manière(s) ?

Comment déterminer ce qui prévaut ?



Avis du Collège de Réflexion Ethique

1. La vie au sein d'un groupe : quelle liberté d'appartenance ?

Le nécessaire équilibre entre une vie avec les autres et des temps de respiration

La vie en collectivité au sein des dispositifs de l'association se caractérise le plus souvent par le fait que **les personnes accueillies n'ont pas choisi de vivre et/ou d'agir ensemble**. La vie en groupe leur est imposée et bien souvent, le seul choix qui est laissé à la personne est celui de l'unité de vie ou du groupe d'activité.

A ce titre, la personne accompagnée au sein d'un établissement ne dispose que de sa chambre, de son logement comme espace d'intimité pour se ressourcer, à l'écart du groupe.

Dans le cas d'un accompagnement **autre qu'en internat**, les temps de retrait ne surviennent qu'à l'issue de la journée. Il est donc important de prévoir des espaces propices au retrait.

L'importance de la manière dont est ressentie la vie en collectivité

Au constat précédent, il faut toutefois apporter une nuance, concernant les conditions dans lesquelles la personne accompagnée est arrivée au sein du groupe qui l'accueille. Il est alors possible de distinguer deux cas de figure :

- Les situations dans lesquelles la vie au sein d'un **dispositif** est progressivement devenue une nécessité pour la personne en situation de handicap et pour laquelle le nouveau mode de vie en collectivité a été préparé. Cette personne pourra alors trouver plus facilement sa place et ses repères dans le groupe.
- Les situations dans lesquelles la vie au sein du **dispositif** a été subie dans un contexte de fortes tensions et imposée (ou vécue comme telle par la personne accompagnée). L'obligation de vivre avec les autres est alors davantage synonyme de contrainte et d'obligation.

Il est donc important de pouvoir identifier l'état d'esprit de la personne accompagnée au regard de ces deux possibilités, lors de son arrivée au sein d'un groupe puis tout au long de son parcours.

Le groupe se définit en effet par les personnes qui le composent, celles qui l'encadrent (les professionnels et/ou bénévoles) mais aussi les proches qui, le cas échéant, évoluent autour de lui.



2. La vie en collectivité implique nécessairement des contraintes

Le collectif garantit les libertés individuelles justement grâce aux règles qui le régissent.

La vie en collectivité n'est viable et sécurisante que si celle-ci est définie par des valeurs et des règles communes, identiques pour tous¹. Cette notion fondamentale, a priori évidente, mérite toutefois d'être rappelée notamment aux personnes accompagnées et à leurs proches.

Les règles doivent donc être définies comme étant des principes généraux qu'on ne peut renier.

L'importance de la vie en groupe, la richesse des interactions que cela comporte mais aussi la notion d'intérêt général doivent être valorisées.

Le Collège de Réflexion éthique de l'Adapei-Aria de Vendée ne retient pas ici la conception de l'intérêt général comme étant la somme des intérêts individuels. Il lui préfère la vision d'une finalité d'ordre supérieur aux intérêts individuels.

Cela sous-entend que l'intérêt général dépasse l'intérêt commun dans la mesure où il est quelque chose de plus ambitieux que la somme des intérêts individuels, une finalité à laquelle l'individu est censé se soumettre ou tout au moins avec laquelle il doit s'accommoder.

En ce sens, la réussite de la vie en groupe nécessite un engagement réciproque de la part des personnes qui le composent.

Considérer la contrainte comme étant constructive

Les règles doivent être expliquées, éléments factuels à l'appui, afin d'en démontrer la légitimité et l'intérêt. Elles ne doivent pas exister pour impressionner les membres du groupe et ne doivent pas être associées systématiquement à l'idée de sanction.

La communication et la pédagogie sont alors des aspects essentiels dans la bonne accommodation de l'individu au groupe et aux règles qui le régissent.

¹ "On a beau vouloir confondre l'indépendance et la liberté. Ces deux choses sont si différentes que même elles s'excluent mutuellement. Quand chacun fait ce qu'il lui plaît, on fait souvent ce qui déplaît à d'autres, et cela ne s'appelle pas un État libre. La liberté consiste moins à faire sa volonté qu'à n'être pas soumis à celle d'autrui, elle consiste encore à ne pas soumettre la volonté d'autrui à la nôtre. Quiconque est maître ne peut être libre, et régner c'est obéir." Jean-Jacques Rousseau - Lettres écrites de la montagne, 8e lettre



Collège de Réflexion Ethique

A l'inverse, les garants de la vie de groupe (encadrants, professionnels...) ne doivent **pas craindre d'appliquer une règle, si elle est légitime.**

Pour que les contraintes imposées par la vie de groupe soient constructives et acceptables, il faut donc être certain que les règles soient comprises par tous. Suivant ses capacités, chacun doit se situer par rapport à ces règles et juger comment il pourra s'y conformer.

En effet, la vie en groupe s'apprend et chaque personne doit maîtriser un corpus de règles pour être socialisé. Cela nécessite une conscience de la règle, un apprentissage et une progression. **Etre soumis à la même règle que les autres est aussi un facteur d'intégration.**

Contrainte et vulnérabilité : capacité de résilience et expression des personnes accompagnées

Nous l'avons dit, la vie collective et les règles qui l'encadrent peuvent être subies, selon les conditions dans lesquelles ce mode de vie s'est imposé à l'individu. Les règles sont alors vécues comme des contraintes difficiles à supporter voire insurmontables pour une personne, d'autant plus si cette personne est fragilisée et vulnérable du fait de son handicap.

Le Collège de réflexion éthique s'interroge sur **la vulnérabilité des personnes** accompagnées et sur **leur capacité à réagir face aux contraintes.** Comment garantir l'éventuelle remise en cause de ces contraintes si elles leur paraissent trop fortes ou illégitimes? Comment peut-on s'assurer que ces personnes seront entendues le moment venu ?

Il s'agit alors de la responsabilité de l'ensemble des équipes de s'interroger de manière régulière sur les conditions de vie collective proposées et sur la pertinence des règles imposées. Les proches ont également la possibilité de mener cette réflexion, notamment au sein du Conseil de la Vie Sociale.

En cela, l'expression des personnes accompagnées doit être recherchée tout au long de leur accompagnement. L'initiative d'un établissement qui a élaboré un règlement de fonctionnement sur différents supports (vidéo, photos) avec la participation active des personnes accompagnées est ainsi cité en exemple par les membres du Collège de Réflexion Ethique.



3. Comprendre les règles du groupe pour mieux s'y épanouir en tant qu'individu

La recherche d'un épanouissement personnel et individuel au sein d'un groupe comporte deux implications :

D'abord comprendre les modalités de fonctionnement du groupe, ses règles implicites et explicites.

Le Collège de Réflexion Ethique insiste sur la nécessaire assimilation et accommodation de l'individu face au groupe qu'il va intégrer. Ces concepts, largement développés par Jean PIAGET², peuvent être décrits et appliqués de la manière suivante aux situations rencontrées au sein des établissements et services de l'Adapei-Aria :

- **L'assimilation** : dans un premier temps, la personne accompagnée entre dans le groupe et absorbe les données de ce nouvel environnement dans sa propre structure personnelle de pensée, de fonctionnement.
- **L'accommodation** : dans un second temps, la personne accompagnée va progressivement modifier ses mécanismes de pensée et de fonctionnement pour s'adapter à ce qu'elle perçoit du fonctionnement de son nouvel environnement.

Pour faciliter ces mécanismes d'assimilation et surtout d'accommodation, les professionnels et les proches aident la personne accompagnée à comprendre le fonctionnement du groupe, ses codes, ses règles implicites et explicites.

Ensuite, l'épanouissement est possible par la reconnaissance de chaque individualité

La deuxième étape que doit connaître la personne vivant au sein d'un groupe, et pour laquelle elle peut éventuellement être aidée et stimulée, est de réussir à identifier et **valoriser sa singularité et son identité.**

Le Collège de réflexion éthique résume cela par une réciprocité ou un double mouvement: le groupe s'adapte à chaque individu qui le compose tandis que chaque individu s'intègre dans la vie collective et la fait évoluer.

² Jean PIAGET (1896 – 1980) est un biologiste, psychologue, logicien et épistémologue suisse connu pour ses travaux en psychologie du développement et en épistémologie.



4. L'importance de personnaliser chaque accompagnement...

Favoriser l'épanouissement de chaque individu nécessite d'éviter l'homogénéisation

Poursuivre l'idée que chaque personne doit pouvoir être en mesure de se retrouver en tant qu'individu, avec ses caractéristiques, ses besoins et ses envies propres, au sein d'un groupe signifie que les accompagnants doivent **éviter de lui imposer un cadre unique et uniformisé**.

L'un des facteurs permettant d'expliquer la souffrance ressentie par les personnes accompagnées dans un dispositif est la tendance que pourraient avoir certains professionnels et certains proches à **transposer sur elles leur propre représentation de la vie en groupe**.

L'exemple du temps de repas en est une parfaite illustration : alors que la majeure partie des projets d'établissement décrivent le temps du repas comme étant – ou comme devant être – un moment convivial, il n'est pas certain qu'il soit perçu comme tel par les personnes accompagnées. Celles-ci peuvent en effet le subir comme un temps bruyant, très (trop) rythmé, passé en compagnie de personnes dont elles apprécient peut-être peu la présence... Des progrès ont d'ores et déjà été réalisés auprès de personnes pour qui le repas est servi en intégralité dès le début, afin de ne pas leur imposer un ordre des plats qui n'auraient pas de sens pour elles. Ces attentions doivent être poursuivies afin d'adapter également l'environnement dans lequel chaque personne souhaite prendre son repas.

Le souhait de socialiser « à tout prix » pourrait en être un deuxième exemple. Mais il faut garder à l'esprit que certaines personnes ne supportent plus la vie en groupe ou bien s'y sentent harcelées.

Quelques réponses à cette tentation de transposition sont alors avancées par les membres du Collège de Réflexion Ethique :

- **Etre animé par la volonté permanente de l'individualisation de l'accompagnement.**
- **Eviter la démarche de reproduction, d'automatisation**
- **Veiller à la singularité de chacun**
- **Pouvoir imaginer qu'il existe d'autre façons d'être, de vivre, de faire que ce l'on pense être bien.**
- **Rester ouvert**
- ...

La personnalisation de l'accompagnement doit être une recherche permanente, une attitude de chaque instant, en lien avec l'évolution de la personne accueillie. **Les représentations de l'Autre ne doivent pas être figées.**



5. Le nécessaire repérage des situations de tension et de conflit

La vie en groupe et la rencontre de l'Autre

Lors de son arrivée au sein d'un groupe, quel que soit son âge, l'individu fait l'expérience de la dualité.

- **La dualité dans la rencontre avec soi-même**, dans le processus de (re)connaissance de ce qu'il est. Cela peut occasionner une instabilité émotionnelle.
- **La dualité dans la rencontre avec l'Autre, différent**. La personne expérimente alors la problématique de la juste place à prendre et celle à laisser pour l'Autre, la problématique de la distance et de la proximité, celle de l'opposition, de la ressemblance et de la complémentarité. Dans le cadre d'une interaction entre plusieurs individus au sein d'un groupe, une relation dominant/dominé peut s'installer. Elle doit nécessairement faire l'objet d'un repérage rapide de l'encadrement et être traitée. **Dans ces situations, le statu quo ne doit pas exister.**

Les inévitables situations de tension dans ces situations de dualité

Selon le Collège de Réflexion Ethique, il faut aussi tenir compte de la difficulté, pour les personnes vulnérables, à réaliser une forme d'auto-médiation, autrement dit la capacité à réguler par elles-mêmes leurs éventuelles colères, leurs éventuelles pulsions agressives ou les éventuels conflits qui les opposent à l'Autre.

De ces deux caractéristiques : le non choix des personnes à vivre ensemble et leur difficulté à réaliser par elles-mêmes de l'auto-médiation, peuvent découler des tensions et des conflits à l'intérieur du groupe. Il est alors intéressant de s'interroger en premier lieu sur l'origine d'une expression de tension (physique et/ou verbale) :

- S'agit-il d'un différend entre deux individus ?
- S'agit-il d'une tension née au sein même du groupe ?
- S'agit-il d'une opposition d'une personne ou d'un groupe avec le cadre, l'institution ?

Une tension ou un acte de violence peut également représenter une forme de communication ou l'expression d'une pathologie (selon l'environnement, les circonstances, les modalités d'accompagnement). Il existe ainsi une différence entre une violence réactionnelle (selon le contenant, le lieu, les pratiques de l'encadrement, l'éthique de l'encadrement) et une violence gratuite.

Tout conflit naissant ou avéré doit alors faire l'objet d'un repérage et/ou d'une intervention. Et au besoin d'une analyse collégiale pour définir et mettre en œuvre les actions appropriées.

Comment intervenir en cas de tension ?



Collège de Réflexion Ethique

Lors d'un manquement à la règle d'un individu, il est important d'apporter une réponse voire une sanction adaptée et comprise. En cela, les professionnels rechercheront à appliquer :

- **La notion de justice**

La justice est un instrument qui vise le bien commun, l'intérêt général. Celui-ci doit composer avec les biens individuels mais, nous l'avons dit précédemment, doit avant tout servir la communauté indépendamment des intérêts privés. Cet intérêt général doit être décrété sur la base des obligations de chacun et non des droits individuels de chacun. Pour rappel, il est en effet supérieur à la somme des intérêts de chaque individu. La recherche du bien commun doit également être fondée sur des valeurs et se traduire par des règles édictées au sein du groupe. Lorsque l'on cherche la justice, toute réflexion doit débiter par l'évocation de « **ce à quoi nous devons faire référence, malgré tout** ».

- **La notion d'équité**

Une médiation doit être opérée en vue de faire émerger la discussion des différentes parties prenantes. Cette réflexion doit être fondée sur les principes d'équité (juste traitement, adaptation et souplesse), de respect, de cohérence, de tolérance et de bienveillance.

6. En résumé, les points de vigilance à observer pour préserver les libertés individuelles au sein d'une vie collective

Tout au long de l'accompagnement d'une personne vulnérable au sein d'un groupe, depuis son enfance (Services d'accompagnement, IME,...) jusqu'à l'âge adulte (activités en regroupement, vie en foyer, travail en milieu adapté...), la vigilance des professionnels et des proches est essentielle et doit notamment porter sur les points suivants :

- Veiller à ce que la vie en groupe ne porte jamais atteinte à la singularité et à l'intégrité de chacun ;
- Respecter l'histoire de vie de chacun ;
- Permettre à chacun de s'exprimer ;
- Définir, de manière adaptée, pédagogique et claire les règles de la vie en groupe ;
- Valoriser la vie de groupe, l'enrichissement que l'on peut gagner au contact des autres ;
- Faire preuve de pédagogie et de souplesse ;
- Promouvoir le respect.

Il est également essentiel que les professionnels et les proches des personnes vulnérables évoluant au sein d'un groupe soient vigilants à proposer **un équilibre entre la vie avec les autres, et des temps de « respiration » ou de retrait**, plus intimes, pour permettre aux personnes accompagnées de se préserver. Cet équilibre est différent d'une personne à une autre et doit donc résulter de nombreuses observations et échanges avec la personne accompagnée elle-même, ses proches et les professionnels qui l'entourent.



Bibliographie sélective (*non exhaustive*)

Définition de mots clés sélectionnés par le Comité Restreint

- | | | |
|-----------------|--------------|-------------|
| – Autonomie | – Contrainte | – Paradoxe |
| – Collectivité | – Equilibre | – Règle |
| – Communication | – Identité | – Tolérance |
| | – Justice | |

- ANESM, « Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement » (Synthèse), janvier 2012
- ABEL Olivier, « La philosophie du proche » - Cités, 2008/1 n°33, p.109-118. DOI : 10.3917/cite.033.0109
- DELAUNNAY Michelle, « Les Ehpad sont-ils des lieux restrictifs de liberté ? » 25 février 2013
- MARAQUIN Carine, « Se sentir « chez soi » en institution... ? », VST Vie Sociale et Traitement, 2009/3 n°103, p.36-39. DOI : 10.3917/vst.103.0036
- QUELQUEJEU Bernard, « Reconnaître les identités collectives, un aperçu de la pensée de Ricoeur », Diasporiques n°2 nouvelle série, juin 2008 p.52-60
- RAWLS John, « Théorie de la justice », Fiche de lecture Les livres qui ont marqué le XXème siècle
- ROUSSEAU Jean-Jacques, «Lettres écrites de la montagne, 8ème lettre» (Extrait), Œuvre écrite entre 1763 et 1764)
- SCHNEIDER Jenny, «Pour une autonomie de la personne en situation de handicap moteur », in «L'accompagnement humain et technologique pour un apprentissage autonome», Note de recherche en psychologie clinique des situations de handicap et d'inadaptation, Master I, Université Lumière Lyon 2, Institut de Psychologie, année 2004-2005, p. 32-34
- THEVENON-POULLENNEC Erell, «Ehpad : non nos personnes âgées ne vivent pas dans des prisons»
- Le Plus.nouvelobs.com – Article publié le 1er mars 2013
- WITORSKI Richard, « La notion d'identité collective » in « La question identitaire dans le travail et la formation : contributions de la recherche, état des pratiques et étude bibliographique », L'Harmattan, p.195-213, 2008, Logiques Sociales
- « Notion de groupe et théories sociologiques liées au groupe », www.diversite.eu, formation « Gestion de l'égalité, de la non-discrimination et de la diversité »
- « Les dysfonctionnements sociaux », Capconcours.fr – Fiche technique



Collège de Réflexion Ethique

Date des séances de travail

Lundi 2 mars 2015 de 14h30 à 18h30
Lundi 5 octobre 2015 de 14h30 à 18h30
Lundi 7 décembre 2015 de 14h30 à 18h30

Membres du Collège de Réflexion Ethique ayant participé à l'élaboration de cet avis

Membres du Collège de Réflexion Ethique :

BAUDRY Dorothee, A.M.P. - C.H. Château d'Olonne

BELARD CASABONNE Catherine, psychomotricienne – S3AIS / IEM La Roche-sur-Yon (*séance du 2/03/15 uniquement*)

BOUILLET Marc, adjoint technique - ESAT de Fontenay-le-Comte

CHARLES Anne-Marie, administratrice de l'Adapei-Aria de Vendée

COUTANT Nicolas, éducateur spécialisé SESSAD de Luçon (*à partir d'octobre 2015*)

GRIVEL Alain, administrateur de l'Adapei-Aria de Vendée

GUITTET Madeleine, administratrice de l'Adapei-Aria de Vendée

JOUZEAU Yoann, moniteur d'atelier, ESAT les Bazinières La Roche-sur-Yon

LOSSENT Hélène, administratrice de l'Adapei-Aria de Vendée

MOREAU Yvon, psychologue - C.H. de la Roche-sur-Yon et Maphav de St Michel-le-Cloucq

NIGUES Louis, administrateur de l'Adapei-Aria de Vendée

PINEAU Marie-Françoise, administratrice de l'Adapei-Aria de Vendée

SORIA Patrick, directeur général de l'Adapei-Aria de Vendée

TURBE Marie-Jo, directrice - IME de Fontenay-le-Comte

VENDET Thérèse, administratrice de l'Adapei-Aria de Vendée

VERGNEAUX Jean-Marie, moniteur éducateur - FAM de Pouzauges

Intervenant extérieur : Nadia TAIBI, philosophe

Animateur : Katy GIRAUD



Collège de Réflexion Ethique

Secrétariat du Collège de Réflexion Ethique de l'Adapei-Aria de Vendée

Route de Moulleron
CS 30 359
85000 La Roche-sur-Yon

Mail : saisine.cre@adapei85.org